

Nouméa, le 22 novembre 2013

Inspection Pédagogique
du 2nd degré

Le Vice-Recteur de Nouvelle-Calédonie

A

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les enseignants d'EPS

VR/IPR/LA

n° 3211/2013-1553

**RAPPORT DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE
D'HARMONISATION EPS.
BACCALAUREATS GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE,
PROFESSIONNEL, BEP, CAP et DNB.
SESSION 2013**

Affaire suivie par
Lionel AMATTE
Chargé de mission
d'inspection
Éducation Physique et
Sportive

Bureau 105

Téléphone

(687) 26 62 21

Fax

(687) 26 62 07

Mél.

nspection.eps@ac-noumea.nc

1, avenue des
Frères Carcopino
Immeuble Flize
BP G4

98848 Nouméa Cedex

DESTINATAIRES :

- Établissements publics d'enseignement secondaire.
- Établissements privés d'enseignement secondaire.
- Direction Diocésaine de l'École Catholique
- Direction de l'Alliance Scolaire de l'Église Évangélique
- Lycée Agricole de Nouvelle-Calédonie (Pouembout)
- Vice-Rectorat des Iles Wallis et Futuna
- Ambassade de France à Port-Vila – Vanuatu (pour l'École Française de Port-Vila).

<http://www.ac-noumea.nc>

La commission académique d'harmonisation des notes s'est réunie au Vice Rectorat le vendredi 22 novembre 2013. La commission, présidée par délégation par Monsieur Lionel AMATTE, chargé de mission EPS, se compose de 13 membres, professeurs d'EPS de collège, de lycée, de lycée professionnel et de lycée polyvalent :

Membres :

Mme L'HUILLIER
Mme WILD
Mme CHAPELET
M. HONORE
M. ROCCA
Mme URVOY
M. HEIDINGER
Mme SADOWYJ
M. COSTES
Mme CAZENAVE
M. POUILLY
Mme DONGUY
M. AMATTE

Lycée Escoffier
Lycée du Grand Nouméa
Lycée ANOVA
Clg de Koutio
Lycée Blaise Pascal
Clg de Magenta
Lycée J.GARNIER
LP CHANEL
Lycée SEP J. GARNIER
Lycée J.GARNIER
LP Jean XXIII
LP Petro ATTITI
Chargé de mission EPS

Pour une première session cette année, la Commission dresse également un bilan des examens du DNB dans le cadre de la refonte de cet examen.

Une lecture attentive des éléments de synthèse de la commission d'harmonisation académique doit permettre aux équipes pédagogiques d'envisager des évolutions sur



les modalités d'évaluations des examens. Cette lecture pourra se faire au sein d'un conseil d'enseignement.

Les statistiques générales seront proposées sur le site disciplinaire académique.

<http://www.ac-noumea.nc/eps/>

2 / 16

A- BILAN GENERAL ET RECOMMANDATIONS :

Comme les années passées, la commission déplore :

- L'arrivée après la date limite de certains dossiers. Pour cette session 2013 :
 - 19 dossiers de Lycées, LP ou ALP ont été réceptionnés au moins 3 jours après le 15 novembre ; 68 étaient attendus, soit 28% de dossiers manquants.
 - 33 dossiers de collèges n'étaient également pas réceptionnés avant la date limite ; 60 étaient attendus, soit 55% de dossiers manquants.
 - 12 dossiers de collèges (20%) sont toujours absents à la date de la CAHN.
- Une absence de distinction des dossiers CAP et BPRO pour les Lycées Professionnels.
- Le manque de vérification des dossiers par les enseignants d'EPS de certains établissements se traduisant par :
 - Une absence de signature par les enseignants responsables de la proposition des notes sur chacune des feuilles.
 - Une absence de validation de toutes les notes par le chef d'établissement, responsable du centre d'examen.
 - L'absence de certificats médicaux justificatifs de la période d'inaptitude de l'élève.
 - L'absence de vérification des inscriptions d'élèves en « inaptés totaux ».
 - La note de « 0 » attribuée sur EPSNET pour un élève absent au lieu de : « AB ».
 - L'oubli de la prise en compte OBLIGATOIRE d'au moins une note de la session précédente pour les élèves de CAP et BEP.
 - Des erreurs d'attribution de protocoles, ou des certifications réalisées dans une activité et validées dans une autre activité sur EPSNET.
 - L'absence des fiches de renseignements des divers protocoles (annexe transmise avec la circulaire académique chaque année).
 - L'absence des fiches « inaptés ».
 - L'oubli du numéro des protocoles sur la fiche « inaptés ».

Un professeur dans chacun des établissements concernés sera intégré, comme cette année, à la commission académique de l'année 2014 pour une période de 3 ans.

D'autre part, plusieurs élèves ne se sont pas inscrits aux examens d'EPS, ou bien par erreur sous la définition « d'élève inapte total ». Une vérification par les établissements s'impose à l'inscription. Des erreurs se sont également produites concernant l'inscription à l'épreuve facultative en CCF cette année.

Nous demandons que chacun des établissements désigne un enseignant « référent EPSNET et certifications DNB » qui devra centraliser les cas particuliers (inaptitudes partielles, totales, démissions, etc...) et être en relation, pour la prochaine session, avec la commission académique d'harmonisation.

D'un point de vue pratique, nous vous demandons d'envoyer **une pochette par examen (1 dossier BG/T, 1 dossier BPro, 1 dossier BEP/CAP)** afin de faciliter les travaux de la commission.

Il s'agit également de préciser le nom des élèves démissionnaires inscrits sur EPSNET et pour lesquels vous n'avez pas de notes.

Nous invitons également les enseignants à n'ouvrir qu'un seul protocole sur EPSNET lorsque les trois mêmes activités se retrouvent dans des menus différents, tout en veillant à respecter l'ordre de saisie des notes sur l'application web d'EPSNET. Cependant il est également



important de préciser, sur la fiche de renseignements jointe, les différents groupes appartenant au même protocole (dates et jours d'évaluation).

Enfin, une attention toute particulière doit être portée à la réception du dossier par les membres de la commission avant la date limite de dépôt.

B- CERTIFICATS MEDICAUX :

- Un contrôle de tous les certificats médicaux (CM) a été effectué. Le certificat médical agréé par l'Éducation Nationale rédigé en termes d'inaptitude fonctionnelle est à demander aux élèves. Ce dernier est mis à votre disposition à l'adresse suivante :

<http://www.ac-noumea.nc/eps/spip.php?rubrique60>

- Suite à des certificats falsifiés, l'original du certificat médical est EXIGÉ (à défaut une copie certifiée conforme avec le cachet de l'établissement ou de l'infirmier). Il doit être archivé au cours de l'année par le « référent EPSNET et certification DNB ».

- Une première vérification par les établissements doit être effectuée avant l'envoi à la commission (durée du CM, date du CM).

- Si l'élève est inapte à l'épreuve, mais apte au rattrapage, il n'est pas nécessaire d'envoyer de CM.

- Les certificats sont à mettre dans l'ordre alphabétique de la liste récapitulative éditée sur EPSNET et **agrafés** à ce document.

- ATTENTION ! Lorsque les enseignants valident une note « IP », pour Inaptitude Partielle, sur EPSNET, ils doivent s'assurer de posséder le CM de l'élève concerné.

Il est demandé aux enseignants d'EPS une extrême vigilance et un contrôle rigoureux des mentions ou des notes qu'ils renseignent sur EPSNET. Nous vous rappelons que la signature demandée en face des notes des élèves n'est pas juste une banale formalité administrative, mais une procédure de vérification importante engageant la responsabilité de l'enseignant dans un processus de certification.

Des exemples de gestion de cas particuliers sont proposés en annexe 1.

C- LA REMONTEE DES NOTES pour le DNB :

La note de service n° 2012-096 du 22-6-2012 relative aux modalités d'évaluation du DNB précise : « La note finale prise en compte pour le contrôle continu est la moyenne des notes obtenues lors de l'évaluation des Apsa retenues pour le DNB. Cette note, de 0 à 20, **ne correspond pas nécessairement à la moyenne des notes trimestrielles obtenues par l'élève dans le cadre de l'enseignement d'EPS** de la classe de troisième. Les notes trimestrielles incluent l'ensemble des notes attribuées en EPS, alors que **la note du DNB ne prend en compte que les évaluations des Apsa mentionnées dans le protocole certificatif.** »

Nous avons été destinataires d'éléments démontrant le non respect du texte réglementaire en ce domaine. Une attention particulière doit être portée par les enseignants et le chef de centre à la validité des notes en direction de la DEXCO.

D- RESULTATS ET HARMONISATIONS :

9640 Élèves scolarisés présentaient un examen EPS en 2013 en Nouvelle Calédonie :

	TOTAL	FILLES	GARCONS
BAC G/T	2111 (dont 1165 BG et 946 BT)	1220	891
BAC PRO	1171	556	615
CAP / BEP	2177 (dont 1134 BEP et 1043 CAP)	1003	1174



CAP ADAL	97	31	66
DNB	4084	2118	1966

4 / 16

L'harmonisation des notes en Nouvelle Calédonie se révèle particulièrement délicate du fait du faible nombre d'élèves concernés dans certains établissements et du faible nombre d'élèves inscrits dans quelques activités physiques peu enseignées.

Les CAP ADAL ne sont pas pris en compte dans la gestion du logiciel EPSNET, les statistiques ne tiennent donc pas compte de ces résultats.

Pour ce qui concerne le DNB, les éléments de synthèse statistique ont été réalisés à partir du fichier GEBEPS.

Une attention particulière a été portée sur les écarts entre :

- Les moyennes entre activités physiques sportives et artistiques.
- Les moyennes entre filles et garçons.
- Les moyennes entre établissements.

D-1 ACTIVITES PROPOSEES :

Comme les années précédentes, les évaluations certificatives se concentrent sur deux compétences relatives à la dimension culturelle : la CP1 et CP4,

Cependant, en Bac G/T, s'observe un net rééquilibrage au profit de la CP5 (activité musculation, STEP et course en durée) et dans une moindre mesure au profit de la CP2 (Course d'orientation).

En Bac Pro, la concentration des certifications persiste sur la CP1 et la CP4, malgré une légère hausse des activités de la CP2. Notons que la CP3 reste à un pourcentage très faible alors que la répartition Filles/Garçons est quasiment égale. Une réflexion doit être menée dans les établissements pour proposer des ensembles certificatifs où les activités identifiées à valence « féminine » seraient encore plus présentes.

En CAP, le choix des activités évaluées demeure identique à l'année précédente et respecte la concentration sur la CP1 et CP4. Ici encore une réflexion doit être menée dans les équipes pour faire réussir les 1003 filles certifiées en CAP.

Le DNB valide le principe général au profit de la CP1 et CP4.

	BAC GT			BAC PRO			BEP / CAP		DNB
	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2013
CP1 : Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée	30%	32%	33%	31%	32%	27%	30%	30%	33.6%
CP2 : Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux	11%	5%	4%	21%	19%	13%	18%	16%	16.3%
CP3 : Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	9%	7%	6%	6%	6%	4%	10%	11%	16.6%
CP4 : Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif	32%	54%	55%	32%	33%	51%	32%	33%	33.6%
CP5 : Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi	17%	2%	2%	10%	11%	5%	10%	9%	

La commission a observé que certaines activités étaient plus favorables à la réussite des élèves. Une attention et une réflexion particulières doivent être portées sur les ensembles certificatifs proposés aux élèves.

L'ensemble des statistiques proposées sur le site disciplinaire doit permettre aux enseignants de comparer les moyennes académiques pour chacune des activités.



D-2 LISTE ACADEMIQUE :

Nombre d'élèves qui ont été évalués sur des APSA de la liste académique des BP, G/T, CAP et BEP :

5 / 16

	2013	2012	2011	2010
Poids	259	535	412	383
PAV	540	526	260	79
Va'a	328	474	236	136
Tir à l'arc	91			
Kayak	305			

Pour cette année 2013, plus précisément :

	BAC G/T		BAC PRO		CAP	
	M	F	M	F	M	F
Planche à voile	41	63	142	96	124	74
Va'a	0	0	33	62	116	117
Tir à l'arc	19	48	0	0	24	0
Kayak			50	54	107	95
Poids	77	182				

Pour le DNB

	2013	Garçons	filles
VOILE	146	66	80
PAV	280	135	145
Va'a	52	25	27
ULTIMATE	0		

Notons que l'activité Ultimate n'est pas représentative d'une demande académique pour le DNB.

D-3 ECART DE NOTATION FILLES –GARCONS :

L'écart de notation entre garçons et filles, au profit des premiers, est proche

- de 0.7 points pour le Bac professionnel,
- de 0.79 points pour les CAP/BEP et
- de 1.14 points pour le baccalauréat général et technologique.
- de 0.98 points pour le DNB.

Même si la commission est satisfaite de ce faible écart, les filles gagneraient à être confrontées aux activités relevant des compétences peu proposées en Nouvelle-Calédonie : CP2, CP3 et CP5, pour être encore plus en réussite.

D-4 INAPTITUDE ET DISPENSE :

La commission académique observe une stagnation des taux d'inaptitude amenant à une dispense totale de l'épreuve. Relevons toutefois une baisse sensible en Bac Professionnel :

	2013	2012	2011	2010
Bac G/T	3.1% (65 élèves)	3.4%	3.3%	2.2%
Bac pro	1.4% (16 élèves)	2.3%	5%	4.3%
CAP / BEP	1% (21 élèves)	0.6%	4.44%	2.2%

Les taux d'inaptitudes partielles sont constants au regard des années précédentes. Nous encourageons les équipes pédagogiques à poursuivre leur travail pour réduire ces pourcentages d'élèves inaptes.

2013	Total	Filles	Garçons
BAC G/T	3.4 % (71 élèves)	3.85 % (47 élèves)	2.69 % (24 élèves)
BAC PRO	1.8 % (21 élèves)	3 % (14 élèves)	1 % (7 élèves)
CAP/BEP	5.6 % (123 élèves)	4.2 % (42 élèves)	6.9 % (81 élèves)



6 / 16

A ce titre, il faut rappeler aux établissements collèges et Lycées que des épreuves adaptées doivent être proposées aux élèves souffrant d'une inaptitude partielle prolongée. Ils seront inscrits sur l'application EPSNET sous une rubrique particulière.

Les résultats issus de l'analyse des chiffres du DNB ne sont pas significatifs en raison de nombreuses erreurs d'écriture.

D-5 HARMONISATION ET MOYENNE GENERALE PAR EXAMEN :

BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Au vu des résultats, après étude des projets pédagogiques, des conditions matérielles et de la répartition garçons / filles dans les établissements :

La commission décide :

- Une augmentation de 2 points pour les filles du Lycée Le Clezio Vanuatu en Course d'Orientation.
- Une augmentation de 1 point pour les garçons du Lycée Le Clezio Vanuatu en Course d'Orientation.
- Une augmentation de 1 point pour l'activité sauvetage pour tous les élèves des établissements J. Garnier et Lycée du Grand Nouméa.
- Une augmentation de 1.5 points pour l'activité Planche à Voile du Lycée W. Haudra (Lifou).
- Une augmentation de 3 points pour l'activité Course en durée du Lycée A. Kela (Poindimié).
- Une augmentation de 1 point pour l'activité Escalade pour toutes les filles.

- Une diminution de 1.5 points pour l'activité Tir à l'arc des élèves du lycée de Pouembout.
- Une diminution de 2 points pour l'activité Course en durée des élèves du lycée Le Clezio Port Vila Vanuatu.

- Une homologation des notes de tous les autres établissements.

Après ces décisions, la moyenne académique en EPS pour le baccalauréat général et technologique s'établit à **13.24 / 20** (13.39 en 2012)

14.02 pour le Bac G. avec 1165 candidats.

12.42 pour le Bac T avec 946 candidats.



7 / 16

BILAN 2013 BAC GT NOUVELLE CALEDONIE par activités										
EPREUVES	Effectif total		Effectif F		Effectif G		MOYENNE	Moyenne F	Moyenne G	Ecart FG
HAIES	137	2%	44	1%	93	3%	11,70	10,37	12,33	1,96
DEMI FOND	167	3%	99	3%	68	3%	13,22	12,93	13,64	0,71
RELAIS-VIT	42	1%	9	0%	33	1%	14,40	13,13	14,74	1,61
DISQUE	236	4%	118	3%	118	4%	12,95	12,38	13,51	1,13
JAVELOT	156	3%	111	3%	45	2%	14,07	13,20	16,18	2,98
TIR A L'ARC	67	1%	48	1%	19	1%	12,71	12,10	14,26	2,16
PENTABOND	406	7%	214	6%	192	7%	14,10	13,50	14,77	1,27
POIDS	259	4%	182	5%	77	3%	13,50	12,85	15,04	2,19
NATATION	375	6%	196	6%	179	7%	15,32	15,04	15,62	0,58
CO	230	4%	122	4%	108	4%	14,13	13,88	14,41	0,53
VA'A	0	0%		0%		0%				0,00
ESCALADE	103	2%	26	1%	77	3%	13,22	11,51	13,80	2,29
SAUVETAGE	267	4%	141	4%	126	5%	12,36	11,49	13,35	1,86
PAV	104	2%	63	2%	41	2%	13,21	12,43	14,40	1,97
ACROSPORT	176	3%	80	2%	96	4%	13,31	13,25	13,36	0,11
GYM	22	0%	17	0%	5	0%	13,05	13,09	12,92	-0,17
ART DU CIRQUE	92	1%	50	1%	42	2%	13,42	13,70	13,09	-0,61
GR	0	0%		1%		0%				0,00
CHOREGRAPHIE COLLECTIVE	156	3%	125	4%	31	1%	13,05	12,65	14,66	2,01
AEROBIC	104	2%	99	3%	5,00	0,2%	12,68	12,69	12,66	-0,03
BB	220	4%	119	3%	101	4%	13,25	12,77	13,82	1,05
HB	71	1%	43	1%	28	1%	11,96	11,47	12,78	1,31
FB	142	2%	34	1%	108	4%	13,51	12,62	13,81	1,19
RUGBY	85	1%	38	1%	47	2%	14,60	13,80	15,23	1,43
VB	588	10%	382	11%	206	8%	12,58	12,06	13,54	1,48
JUDO	0	0,0%		0,0%		0,0%				0,00
SAVATTE-BF	0	0%		0%		0%				0,00
BADMINTON	718	12%	443	13%	275	10%	12,38	11,73	13,41	1,68
TENNIS DE TABLE	157	3%	73	2%	84	3%	12,66	11,45	13,71	2,26
MUSCULATION	378	6%	198	6%	180	7%	13,35	13,26	13,44	0,18
NATATION EN DUREE	0	0%		0%		0%				0,00
STEP	104	2%	5	0%	99	4%	13,74	13,71	14,32	0,61
COURSE EN DUREE	576	9%	352	10%	224	8%	13,97	14,01	13,92	-0,09
MOYENNES	6138		3431		2707		13,24	12,75	13,89	1,14
Nombre d'inapte total (disp)	65		45		20					
% inapte (disp)	3,1%		3,7%		2,2%					
Nombre d'inapte partiel	71		47		24					
% inapte partiel	3,4%		4%		3%					
TOTAL										
CP1	30%		30%		30%					
CP2	11%		10%		13%					
CP3	9%		11%		7%					
CP4	32%		33%		31%					
CP5	17%		16,2%		19%					

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

Au vu des résultats, après étude des projets pédagogiques, des conditions matérielles et de la répartition garçons / filles dans les établissements :

La commission décide :

- Une augmentation de 1.5 points pour l'activité Basket.
- Une diminution de 0.8 points pour les élèves des établissements Jean 23 et Wallis et Futuna.
- Une homologation des notes de tous les autres établissements.

Après ces décisions, la moyenne académique en EPS pour le baccalauréat professionnel s'établit à **12.86 / 20.** (13.42 en 2012).

RAPPEL pour la filière professionnelle : STOCKAGE DES NOTES EPS 2013

Les notes de l'année 2013 susceptibles de servir pour la notation des examens du CAP, du BEP et du baccalauréat professionnel en 2014 doivent être archivées et transmises par les enseignants d'EPS au chef d'établissement. A cette fin, vous



pouvez utiliser le fichier Excel de recueil des notes proposé sur le site académique EPS à l'adresse suivante : <http://www.ac-noumea.nc/eps/spip.php?article77>
 Veuillez conserver également les Certificats Médicaux pour les inaptitudes Partielles et totales de 2013.

8 / 16

BILAN 2013 - BAC PROFESSIONNEL NOUVELLE CALEDONIE par activités										
EPREUVES	Effectif total		Effectif F		Effectif G		MOYENNE	Moyenne F	Moyenne G	Ecart FG
HAIES	0	0%		0%		0%				0,00
DEMI FOND	92	3%	8	0%	84	5%	11,90	9,81	12,06	2,25
RELAIS-VIT	76	2%	32	2%	44	2%	14,44	15,29	13,41	-1,88
DISQUE	55	2%	21	1%	34	2%	12,20	12,10	12,26	0,16
JAVELOT	510	15%	250	15%	260	14%	14,28	13,88	14,41	0,53
PENTABOND	300	9%	181	11%	119	6%	12,78	11,99	13,93	1,94
TIR A L'ARC	0	0%		0%		0%				
NATATION	45	1%	35	2%	10	1%	11,94	11,26	14,30	3,04
CO	151	4%	109	7%	42	2%	12,79	11,84	12,82	0,98
ESCALADE	127	4%	17	1%	110	6%	11,26	9,94	11,46	1,52
KAYAK	104	3%	54	3%	50	3%	13,44	12,95	13,39	0,44
VA'A	95	3%	62	4%	33	2%	13,79	13,05	15,17	2,12
SAUVETAGE	4	0%	1	0%	3	0%	13,62	4,00	16,83	12,83
PAV	238	7%	96	6%	142	8%	12,08	11,36	12,69	1,33
ACROSPORT	169	5%	117	7%	52	3%	12,06	12,55	10,97	-1,58
GYM	0	0%		0%		0%				0,00
ART DU CIRQUE	0	0%		0%		0%				0,00
CHOREGRAPHIE COLLECTIVE	38	1%	3	0%	35	2%	11,41	15,67	11,04	-4,63
BB	46	1%	2	0%	44	2%	10,67	7,25	11,84	4,59
HB	65	2%	49	3%	16	1%	12,83	12,33	13,43	1,10
FB	142	4%	19	1%	123	7%	13,25	10,61	13,69	3,08
RUGBY	0	0%		0%		0%				0,00
VB	438	13%	219	13%	219	12%	12,94	12,52	13,15	0,63
JUDO	0	0%		0%		0%				
SAVATTE-BF	0	0%		0%		0%				
BADMINTON	338	10%	184	11%	154	8%	13,04	12,52	13,58	1,06
TENNIS DE TABLE	76	2%	38	2%	38	2%	13,40	12,63	14,17	1,54
MUSCULATION	156	5%	37	2%	119	6%	12,45	12,26	12,27	0,01
STEP	39	1%	27	2%	12	1%	13,37	14,01	9,41	-4,60
COURSE EN DUREE	161	5%	71	4%	90	5%	12,38	10,92	13,43	2,51
MOYENNES	3465		1632		1833		12,92	12,60	13,20	0,60
Nombre d'inapte total(disp)	16		12		4					
% inapte (disp)	1,4%		2%		1%					
Nombre d'inapte partiel	21		14		7					
% inapte partiel	1,8%		3%		1%					
CP1	31%		32%		30%					
CP2	21%		21%		21%					
CP3	6%		7%		5%					
CP4	32%		31%		32%					
CP5	10%		8,3%		12%					
	Effectif total		Effectif F		Effectif G					

CAP DE SPECIALITES ET BEP

Au vu des résultats, après étude des projets pédagogiques, des conditions matérielles et de la répartition garçons / filles dans les établissements :

La commission décide :

- Une augmentation de 2 points sur les moyennes des filles pour l'activité Course de Haies au Lycée W. Haudra (Lifou) et 1 point pour les garçons du même lycée et pour la même activité.
- Une augmentation de 1 point pour les moyennes des élèves de l'ALP La Foa en Chorégraphie Collective.
- Une augmentation de 1 point pour les moyennes des élèves du LP A. Escoffier en Course d'Orientation.
- Une augmentation de 2 points pour les moyennes des élèves du lycée W. Haudra (Lifou) en Kayak.
- Une augmentation de 2 points pour les moyennes des élèves du LP Cluny en Planche à Voile et Relais – Vitesse.
- Une homologation des notes de tous les autres établissements.



Après ces décisions, la moyenne académique en EPS pour les CAP et BEP s'établit à **12.62**.
(12.66 en 2012).

Avec respectivement : **12.86 pour les BEP** et **12.35 pour les CAP**.

9 / 16

BILAN 2013 CAP BEP NOUVELLE CALEDONIE par activités										
EPREUVES	Effectif total		Effectif F		Effectif G		MOYENNE	Moyenne F	Moyenne G	Ecart F/G
HAIES	46	1%	19	1%	27	1%	11,82	10,01	13,09	3,08
DEMI FOND	347	5%	57	2%	290	8%	13,08	10,89	13,30	2,41
RELAIS-VIT	56	1%	30	1%	26	1%	11,72	10,73	12,86	2,13
DISQUE	97	1%	36	1%	61	2%	13,83	13,60	13,97	0,37
JAVELOT	752	12%	411	14%	341	10%	13,96	13,96	13,96	0,00
TIR A L'ARC	24	0%	0	0%	24	1%	13,17	0,00	13,17	13,17
PENTABOND	505	8%	297	10%	208	6%	12,18	11,47	13,20	1,73
NATATION	123	2%	13	0%	110	3%	13,48	10,31	13,86	3,55
CO	160	2%	89	3%	71	2%	10,97	10,39	12,67	2,28
ESCALADE	142	2%	5	0%	137	4%	12,08	4,40	12,36	7,96
KAYAK	202	3%	95	3%	107	3%	12,59	12,26	12,89	0,63
VVA	233	4%	117	4%	116	3%	12,51	12,06	12,97	0,91
SAUVETAGE	228	4%	141	5%	87	2%	12,70	12,28	13,37	1,09
PAV	198	3%	74	2%	124	4%	11,59	11,58	11,93	0,35
ACROSPORT	571	9%	346	12%	225	6%	12,19	12,08	12,36	0,28
GYM	0	0%	0	0%	0	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
ART DU CIRQUE	36	1%	27	1%	9	0%	15,06	14,35	17,17	2,82
CHOREGRAPHIE COLLECTIVE	31	0%	4	0%	27	1%	11,03	12,50	10,81	-1,69
BB	34	1%	1	0%	33	1%	13,32	13,00	13,33	0,33
HB	150	2%	74	2%	76	2%	13,11	12,09	14,05	1,96
FB	360	6%	87	3%	273	8%	13,25	12,54	13,47	0,93
RUGBY	58	1%	2	0%	56	2%	13,04	11,00	13,11	2,11
VB	683	11%	436	15%	247	7%	12,82	12,71	13,02	0,31
JUDO	0	0%	0	0%	0	0%	0,00	0,00	0,00	0,00
SAVATE-BF	13	0%	4	0%	9	0%	12,58	12,88	12,44	-0,44
BADMINTON	538	8%	207	7%	331	9%	12,03	11,65	12,26	0,61
TENNIS DE TABLE	257	4%	134	5%	123	4%	12,62	11,63	13,69	2,06
MUSCULATION	224	3%	20	1%	204	6%	11,83	8,92	12,11	3,19
STEP	90	1%	66	2%	24	1%	12,86	12,45	13,98	1,53
COURSE EN DUREE	310	5%	175	6%	135	4%	10,97	10,46	11,57	1,11
MOYENNES	6468		2967		3501		12,62	12,19	12,98	0,79
Nombre d'inapte total	21		14		7					
% inapte (disp)	1,0%		1%		1%					
Nombre d'inapte partiel(disp)	123		42		81					
% inapte (disp)	5,6%		4%		7%					
CP1	30%		29%		31%					
CP2	18%		18%		18%					
CP3	10%		13%		7%					
CP4	32%		32%		33%					
CP5	10%		9%		10%					

CAP ADAL

97 élèves ont été évalués en EPS dans le cadre d'un CAP ADAL, la moyenne toutes séries confondues est de **12.07** soit -0.28 par rapport au CAP de spécialités.

A titre informatif, nous rappelons que les modalités d'évaluation des CAP ADAL sont identiques à celles des CAP de spécialités. Un établissement n'a pas validé l'exigence de 3 CP différentes. A titre exceptionnel, et pour cet établissement, la moyenne a été faite sur 2 notes au lieu de 3.

Établissements	AFAT		GEPER		CEB	
	nb élèves	moyenne	nb élèves	moyenne	nb élèves	moyenne
LP RIVAT Pouebo	10	12,4			9	11,05
ALP La foa					3	12,6
ALP Koumac					8	11,93
LP M. Champagnat					14	12,9
CLg R. Vauthier Poindimié					11	12,72
ALP La Roche Maré	2	12	4	12,25	4	12,75



ALP Wani Houailou	3	13,6			1	13,5
ALP Ouvéa	8	13				
Clg L. Boula Lifou	5	10,8				
Clg Magenta	5	10,3				
LP Touho	5	12,6				
ALP Koné	5	10,6				
	43	11,5	4	12,25	50	12,44

OPTIONS PONCTUELLES FACULTATIVES

De trop nombreux élèves (en particulier en Tennis et Va'a) se sont présentés aux épreuves d'option sans préparation et surtout avec un niveau trop faible. Ils ont perdu leur temps à passer une épreuve qui ne leur a apporté aucun point et mobilisant inutilement des examinateurs.

Les professeurs d'EPS doivent en début d'année scolaire expliquer le niveau d'exigence de l'épreuve et présenter aux élèves ces épreuves d'option dont les modalités sont en ligne sur le site académique EPS.

ATTENTION : Compte tenu des nouvelles dispositions réglementaires issues de l'arrêté du 21 décembre 2011 et de la circulaire n°2012-093 du 8 juin 2012 parue au B.O spécial n°5 du 19 juillet 2012, la liste des activités d'option facultative ponctuelle pour la session 2013 a évolué.

	Garçons			Filles			Tous		
	Nombre	%	Moyenne	Nombre	%	Moyenne	Nombre	%	Moyenne
NATATION	36	28,13%	13,46	17	17,35%	14,60	53	23,45%	13,83
JUDO	10	7,81%	16,10	5	5,10%	14,25	15	6,64%	15,48
TENNIS	14	10,94%	11,50	16	16,33%	9,85	30	13,27%	10,62
VA'A (épreuve acad)	32	25,00%	14,74	13	13,27%	12,17	45	19,91%	14,00
RUGBY (épreuve acad)	36	28,13%	14,20	47	47,96%	11,13	83	36,73%	12,46
TOTAL	128		13,98	98		11,82	226	100%	13,04

Les résultats obtenus en Tennis s'explique essentiellement par un nombre important d'élèves ne connaissant pas les exigences de niveau de l'épreuve et se présentant à celle-ci sans pouvoir viser le niveau 5 de compétence attendue.

EPREUVE PONCTUELLE OBLIGATOIRE

Candidats non scolarisés ou scolarisés dans un établissement hors contrat d'association.

Nous déplorons un absentéisme important au cours de ces épreuves obligatoires ponctuelles.

CAP	3X500 BADMINTON	BASKET GYM	GYM TENNIS DE T	TENNIS DE T SAUVETAGE	TENNIS DE T 3X500	TOTAL et MOYENNE
Nombre de candidats	12	2	0	0	1	15
Moyennes	10.30	10.85			7.40	10.18



11 / 16

BP	3X500 BADMINTON	BASKET GYM	GYM TENNIS DE T	TENNIS DE T SAUVETAGE	TENNIS DE T 3X500	TOTAL et MOYENNE
Nombre de candidats	8	0	0	0	0	8
Moyennes	10.42					10.42

BGT	GYM TENNIS DE T	3X500 BADMINTON	TENNIS DE T 3X500	GYM BADMINTON	BADMINTON SAUVETAGE	TOTAL et MOYENNE
Nombre de candidats	1	2	1	2	0	6
Moyennes	11.4	7.30	9.00	9.50		9

Pour information, suite à la parution de l'arrêté du 4 novembre 2013 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles, **la session 2014 verra une modification des couples d'épreuves pour l'examen ponctuel obligatoire en Bac Pro et CAP/BEP. Cette modification consiste en un alignement sur les couples d'épreuves de l'examen du Baccalauréat Général et Technique.**

DIPLOME NATIONAL DU BREVET

L'année 2013 voit la tenue de la première commission relative aux examens du DNB suite à la parution de la Note de Service n°2012-96 du 22.06.2012.

1. La commission

1.1 Organisation

Deux enseignants ont eu à leur charge 60 dossiers pour les collèges. La commission s'est déroulée en trois journées.

La première journée a été consacrée à la réception, au tri, vérification et à la validation des dossiers. Les dossiers mal constitués et incomplets ont causé une perte de temps importante.

La seconde journée a été employée à l'extraction des données statistiques issues du logiciel GEBEPS vers le logiciel GIBEPS afin d'agrèger l'ensemble des fichiers de tous les établissements de l'académie. L'exploitation des statistiques a permis de renseigner la commission sur les APSA pratiquées, le nombre de filles et de garçons participant à chacune des activités et les moyennes respectives.

1.2 Logiciel de traitement des notes GEBEPS.

Afin d'améliorer son bon fonctionnement, la commission demande aux équipes pédagogiques de porter une attention toute particulière à :

- L'envoi du fichier « statistique IPR » sous format .xls et non .htm.
- L'incompatibilité de traitement de ce même fichier s'il est renommé par un nom autre que celui généré par le logiciel lui-même.
- L'écriture des notes (mettre des virgules et non des points).
- La répartition des élèves dans leur classe ou groupe respectifs, et selon leur protocole.
- La désignation des genres : « M » pour désigner le sexe masculin au lieu de « G ».
- La désignation des statuts : « A » pour épreuve adaptée ou « D » pour désigner les publics dispensés à l'année.
- La mise à jour du fichier d'exploitation GEBEPS (dernière version v7.4 du mois de juillet 2013).



- L'utilisation du logiciel avec un système d'exploitation compatible (pas iOS).
- La vérification de l'activation des macros de calculs automatiques.
- La dénomination de l'établissement en page protocole (voir le tutoriel).
- La vérification de l'obligation de valider 3 APSA de 3 compétences propres distinctes (le logiciel ne retenant que la meilleure note de chacune des compétences).

Toutes ces précisions correspondent aux erreurs faites par les établissements avant le renvoi des fichiers « statistiques IPR ».

La plupart des erreurs recensées auraient pu être évitées par une lecture attentive de la circulaire du 12.09.2013 relative au protocole d'évaluation du DNB en EPS et de son extraction via le logiciel GEBEPS.

Cette circulaire est accessible sur le site EPS de l'académie. Veuillez le consulter régulièrement.

1.3 Principes d'harmonisation

La commission n'a pas le pouvoir de proposer une harmonisation des notes entre établissements ou activités. Cependant, tous les éléments présentés ont le dessein d'informer les équipes sur la cascade de choix à réaliser pour mettre en réussite tous les élèves. Le choix des ensembles certificatifs, de la programmation sur l'ensemble du cursus, des protocoles certificatifs mis en œuvre sont autant de décisions collectives à prendre au regard des résultats académiques.

2. Résultats académiques de la session :

Cette année, 4084 élèves dont 2106 filles et 1952 garçons étaient inscrits à l'épreuve de DNB EPS. La moyenne académique est de **12.79**. 13.30 pour les garçons et 12.32 pour les filles.

Pour cette session, 511 élèves n'ont pas atteint le niveau 2 exigé en fin de 3^e.

Chez les garçons, les notes s'échelonnent entre 20 et 2,5 ; chez les filles, elles varient de 19 à 1.

Pour évaluer l'ensemble des élèves, 26 APSA ont été proposées. Pour information, 1607 d'entre eux ont été évalués en demi-fond. A contrario, aucun élève n'a passé ses épreuves du DNB en gymnastique rythmique, lutte, boxe française et ultimate.

Répartition des élèves selon les différentes CP :

NB 2013	
CP1	33.6%
CP2	16.3%
CP3	16.6%
CP4	33.6%

Répartition des APSA académiques sur les 4084 élèves évalués :

Planche à voile	280
Va'a	52
Voile	146
Ultimate	0

Pour cette première année, le logiciel ne permet pas de traiter les cas particuliers d'inapte. En conséquence, aucune statistique les concernant ne peut être exploitée.



14 / 16

3. Réflexions et préconisations pour la session suivante

Seulement 23 dossiers papier sont arrivés dans les délais imposés. 12 établissements n'ont jamais rendu leurs dossiers.

Sur les 48 dossiers rendus, 26 établissements n'ont pas rempli les exigences liées à la circulaire académique relative à l'évaluation du Diplôme National des Brevets :

Au final, seuls 22 établissements sur les 60 que compte l'académie ont respecté le protocole relatif au DNB de la session 2013.

Les erreurs les plus fréquentes rencontrées sont :

- L'absence de signature des enseignants sur la page des notes relevant la vérification de ces dernières.
- L'absence de signature et de cachet du chef d'établissement validant la conformité des notes présentées.
- L'absence de la note de zéro pour les élèves n'ayant aucun justificatif (certificat médical ou démission).
- La saisie incomplète voire erronée des informations demandées du logiciel GEBEPS et particulièrement le sexe.
- L'utilisation d'un autre logiciel que GEBEPS (édition) pour le dossier papier.
- Le non respect des protocoles annoncés en début d'année (choix des APSA, dates des évaluations et rattrapages, ...)
- Le non respect du format des dossiers (chemises, protocoles, pièces jointes,...)

4. Bilan

Une évolution des modalités de remontée des notes à partir d'un serveur web est envisagée pour la prochaine session. Cette procédure restera obligatoire.

E- LISTES ACADEMIQUES PROGRAMMATIQUES ET CERTIFICATIVES pour les enseignements et la certification aux différents examens de l'EPS en Nouvelle Calédonie.

Suite à l'enquête académique menée auprès de tous les établissements du 2nd degré fin 2012, l'ensemble des activités certificatives a été établi pour 2 ans (session 2013 et 2014).

	Diplôme National du Brevet	BAC G/T	BAC PRO et CAP/BEP
Activités programmatiques académiques	CP1 : Poids et Disque CP2 : PAV, Va'a, Voile. CP4 : Ultimate, Baseball et Tennis.	CP1 : Tir à l'arc et Poids CP2 : PAV, Va'a, Kayak. CP4 : Ultimate, Baseball.	CP1 : Tir à l'arc et Poids CP2 : PAV, Va'a, Kayak et Voile CP4 : Ultimate, Baseball.
Activités certificatives académiques	CP2 : PAV, Va'a, Voile. CP4 : Ultimate.	CP1 : Tir à l'arc et Poids CP2 : PAV et Va'a	CP1 : Tir à l'arc. CP2 : PAV, Kayak et Va'a

Pour l'examen ponctuel facultatif, les activités académiques sont pour les 2 prochaines années :

- Relevant de la CP 2 : **le Va'a**
- Relevant de la CP 4 : **le Rugby**



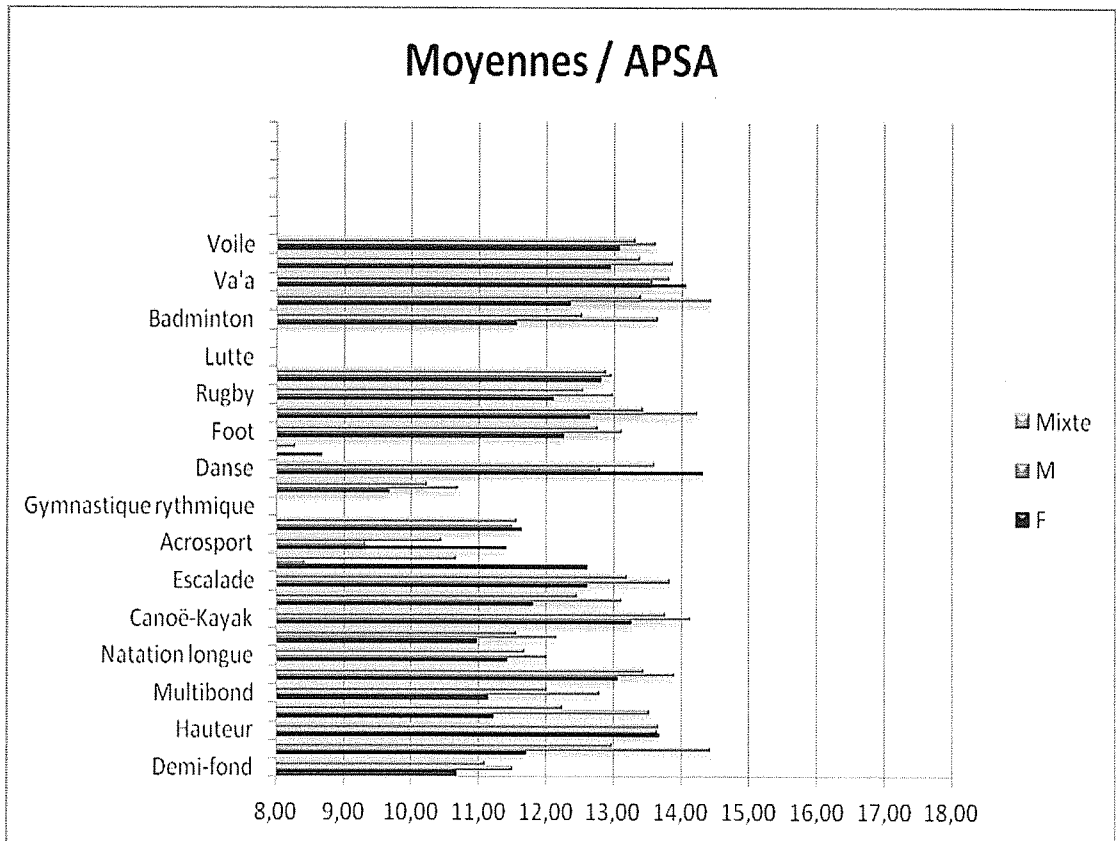
Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
Directeur général des enseignements

Patrick DION



13 / 16

	Effectifs					Effectifs Niveau 1			Effectifs Niveau 2			Notes Minimales		Notes Maximales		Moyennes DNB		
	F	M	IT/F	IT/M	Total	F	M	Total	F	M	Total	F	M	F	M	F	M	F & M
Académie	2106	1952	12	14	4084	298	213	511	1808	1739	3547	1,00	2,50	19,00	20,00	12,32	13,30	12,79
	Effectifs					Effectifs Niveau 1			Effectifs Niveau 2			Notes Minimales		Notes Maximales		Moyennes DNB		
	F	M			Total	F	M	Total	F	M	Total	F	M	F	M	F	M	F & M
Demi-fond	776	831			1607	189	150	339	532	607	1139	1,2		20	20	10,66	11,50	11,10
Hales	221	196			417	47	24	71	174	172	346	6	6,5	20	20	11,71	14,42	12,99
Hauteur	11	17			28		1	1	11	16	27	10	9	18	17	13,68	13,65	13,66
Javelot	397	318			715	111	31	142	286	287	573	4	4	18	20	11,21	13,52	12,24
Multibond	65	74			139	18	12	30	47	62	109	7	11	17,5	18	11,13	12,78	12,01
Relais-vitesse	467	401			868	39	24	63	428	377	805	3,5	3	20	20	13,06	13,90	13,45
Natation longue	62	48			110	11	6	17	51	42	93	8	7	16	17	11,41	12,00	11,67
Natation vitesse	83	81			164	31	15	46	52	66	118	2	7,5	20	19	10,97	12,15	11,55
Canoë-Kayak	51	71			122	4	5	9	47	66	113	7	11,5	20	20	13,25	14,12	13,76
CO	574	591			1165	130	75	205	444	516	960	3	6	20	20	11,80	13,10	12,46
Escalade	102	96			198	23	12	35	79	84	163	4	7	20	20	12,60	13,83	13,19
Aérobic	25	22			47	1	14	15	24	8	32	9	3	18	16	12,60	8,43	10,65
Acrosport	541	460			1001	63	100	163	423	286	709		4,5	19	18,5	11,40	9,31	10,44
Gymnastique sportive	179	167			346	38	45	83	141	122	263	2	13	20	19,5	11,64	11,49	11,56
Gymnastique rythmique																		
Arts du cirque	66	78			144	26	23	49	40	55	95	0,5	5	17,5	18	9,66	10,69	10,22
Danse	245	214			459	10	37	47	235	177	412	6	6	20	20	14,32	12,78	13,60
Basket	227	202			429	36	21	57	136	107	243		3	18	19	8,68	7,83	8,28
Foot	149	213			362	20	20	40	129	193	322	8	5	17,5	20	12,26	13,11	12,76
Hand	282	272			554	29	13	42	253	259	512	2	2	18,5	19	12,65	14,23	13,42
Rugby	62	62			124	13	10	23	49	52	101	6	11	18	18	12,10	12,97	12,54
Volley	578	468			1046	83	53	136	495	415	910	4	5	19,5	19	12,82	12,96	12,88
Lutte																		
Boxe Française																		
Badminton	602	530			1132	131	46	177	471	484	955	0,5	4	20	20	11,55	13,65	12,53
Tennis de table	196	201			397	27	10	37	169	191	360	5	5,7	19	20	12,36	14,43	13,40
Va'a	27	25			52	1	1	2	26	24	50	9	6	17,5	17,5	14,06	13,56	13,82
Planche à voile	145	135			280	16	8	24	129	127	256	5	4	20	20	12,94	13,86	13,39
Voile	80	66			146	6	4	10	74	62	136	3	5	20	20	13,07	13,61	13,32
Ultimate																		





ANNEXE 1 : Questions / réponses pour les examens BEP, CAP, BP, BG et BT.

Cas des élèves inaptes partiels ponctuels :

Un élève est inapte à la date d'une épreuve :

- Il justifie cette inaptitude partielle ponctuelle par un Certificat Médical, il est renvoyé à l'épreuve de rattrapage.
- Il ne peut pas effectuer l'épreuve de rattrapage en raison de cette inaptitude couverte par un CM, la note de « IP » est proposée sur EPSNET.
- Il ne justifie pas de son inaptitude, il n'est pas renvoyé au rattrapage, la note de « AB » doit lui être attribuée sur EPSNET.

Cas des élèves inaptes partiels prolongés :

Un élève possède une inaptitude particulière à la réalisation d'une épreuve :

- Il justifie cette inaptitude partielle prolongée par un Certificat Médical, il est renvoyé vers une épreuve adaptée, conformément au texte de référence qui invite les équipes pédagogiques à proposer des épreuves adaptées dans le cadre de leurs enseignements.
- Il ne justifie pas cette inaptitude partielle prolongée, il entre dans le cas précédent, la note de « AB » lui est attribuée sur EPSNET.

Cas des élèves inaptes totaux :

Ils doivent être inscrits sous cette appellation si et seulement si ils justifient de cette inaptitude totale auprès de l'administration par un CM.

Prise en compte de la circulaire du 28.08.2013 parue au BOEN n°33 du 12.09.2013 à partir de la session 2014 pour le Baccalauréat général et technologique qui modifie la circulaire n° 2012-093 du 8 juin 2012 publiée au B.O.EN spécial n° 5 du 19 juillet 2012

Le texte modificatif paru au BOEN cité apporte une modification qui est une mise en conformité avec le code de l'éducation.

Un élève peut se voir attribuer une seule note pour valider son BAC en EPS, sous réserve que l'enseignant ait suffisamment d'éléments, au vu de son parcours, pour le faire. Ou alors « ne pas formuler de proposition de note s'il considère les éléments d'appréciation trop réduits et mentionner « dispensé d'EPS pour raisons médicales ». »

Dans le cas de proposition d'une seule note, la commission académique des examens EPS s'assurera que cet élève le mérite et entérinera la proposition d'un coefficient 2 au BAC ne reposant que sur une seule note.

Dans un souci d'équité et afin d'éviter certaines dérives, la demande de certification reposant sur une seule note devra être accompagnée des éléments justificatifs (certificat médical, fiche d'arguments, profil du candidat) adressés à la commission académique qui jugera de sa recevabilité.

Cas des élèves absents le jour de l'épreuve :

Un élève est absent le jour de l'épreuve :

- Il justifie son absence par un CM ou autres raisons louables, il est renvoyé à l'épreuve de rattrapage.
- Il ne justifie pas de son absence, la mention « AB » est proposée sur EPSNET.

Cas des élèves ne pouvant pas subir 3 épreuves retenues dans le protocole initial :

Lorsqu'un établissement est, pour des raisons techniques ou matérielles, dans l'impossibilité d'offrir l'un des trois enseignements retenus dans l'ensemble certificatif, il peut être exceptionnellement autorisé par le recteur à proposer, pour l'enseignement commun en contrôle en cours de formation, deux épreuves au lieu des trois, après expertise de l'inspection pédagogique.

La mention « NV » est alors mentionnée sur EPSNET pour l'une des épreuves non réalisée.



ANNEXE 2 : Questions / réponses pour l'examen du DNB

16 / 16

Cas des élèves inaptes partiels ponctuels :

Pour les inaptitudes de moins de 3 mois, c'est le professeur qui juge de l'effet de la durée d'inaptitude du candidat. Si ce dernier est apte le jour de l'épreuve à la pratique et témoigne d'un niveau de compétence en relation avec le niveau enseigné, il n'est pas nécessaire de le confronter au rattrapage ; l'élève passe l'épreuve normalement à la fin du cycle.

Si l'enseignant juge que la durée de l'inaptitude a un effet négatif sur le niveau de compétence, car le temps d'inaptitude est trop long au cours du cycle, l'élève est renvoyé au rattrapage. Ce dernier doit être anticipé et organisé dans le protocole.

Cas des élèves inaptes partiels prolongés :

Les élèves présentant une inaptitude partielle de plus de 3 mois ou un handicap ayant fait l'objet d'un suivi par un médecin, voire d'un projet personnalisé de scolarisation, et ne permettant pas une pratique assidue des APSA bénéficient d'un contrôle adapté. Ces élèves sont évalués au DNB sur au moins 2 épreuves adaptées relevant de 2 CP différentes. Les adaptations sont proposées par les établissements et sont incluses dans le protocole d'évaluation.

Cas des élèves inaptes totaux :

Après avis de l'autorité médicale, les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée entraînent une dispense d'épreuve et une neutralisation de son coefficient conformément aux articles R. 312-2, R. 312-3, et D. 312-4 du code de l'éducation.

Cas des élèves absents le jour de l'épreuve :

Un élève est absent le jour de l'épreuve :

- Il justifie son absence par un CM ou autres raisons louables, il est renvoyé à l'épreuve de rattrapage.
- Il ne justifie pas de son absence, la note « 0 » est proposée.